

Agriculture biologique en Europe – la demande augmente

Автор(и): Растителна защита
Дата: 05.07.2017 Брой: 7/2017



À partir de mi-2020, de nouvelles règles s'appliqueront à tous les produits biologiques dans l'UE. Des normes uniformes sont prévues pour la production et les importations, ainsi qu'un contrôle strict, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits respectifs, afin de prévenir les fraudes de plus en plus fréquentes. Après des années de désaccords, les représentants négociateurs des États membres sont parvenus à un accord. Il reste à être voté par le Parlement européen et le Conseil.

Le projet de règlement sur les règles de production et d'étiquetage des produits biologiques a été présenté par la Commission européenne dès le début de l'année 2014, mais ce n'est que maintenant que les négociateurs des États membres, de la Commission et du Parlement sont parvenus à l'unanimité sur les questions litigieuses.

Moins d'obstacles et plus de sécurité sur le marché bio

« Les gens veulent avoir une alimentation saine sur leur table. La demande de produits biologiques ne cesse de croître dans l'UE », a déclaré le secrétaire maltais Clint Camilleri lors de la réunion tenue à Malte la semaine dernière. « Nous sommes fiers d'annoncer un accord qui augmentera le potentiel de l'agriculture biologique, soutiendra les producteurs agricoles et renforcera la confiance des consommateurs ».

Il a été convenu d'harmoniser et de simplifier les règles de production et de renforcer le système de contrôle. L'ensemble de la chaîne alimentaire, des producteurs aux commerçants, sera contrôlé de manière supplémentaire par des organismes autorisés de l'UE. De nouvelles règles de contrôle pour les détaillants ont également été introduites. De plus, les règles européennes en matière de sécurité des produits biologiques s'appliqueront également à tous les produits importés.

Introduction de règles strictes pour les petits producteurs et simplification de la procédure de demande pour devenir agriculteur biologique

Le député européen allemand du parti des Verts, Martin Häusling, estime que les longues négociations ont abouti à un succès, notamment sur des questions importantes comme la contamination de la production par des pesticides. Les négociateurs sont convenus de mesures préventives que tous les producteurs agricoles certifiés doivent observer lors de la production de produits biologiques. Si, lors d'un contrôle, il est constaté que la production biologique a été traitée avec des pesticides et des engrais autorisés uniquement pour la production biologique, les agriculteurs ne pourront pas vendre leur production comme biologique pendant une période de trois ans. L'autocollant spécial, qui est le signe de l'appartenance d'un produit à l'agriculture biologique, peut être retiré pour plus de 3 ans si des irrégularités et des non-conformités au règlement sont établies dans les exploitations concernées.

À l'avenir, les petits producteurs auront la possibilité de demander le statut d'agriculteur biologique avec une autorisation conjointe, qui regroupera plusieurs producteurs ou sera une autorisation unique pour l'ensemble de l'organisation de branche à laquelle le producteur participe. De cette manière, la responsabilité directe ne reposera plus uniquement sur un agriculteur individuel.

Les importations dans l'UE seront également strictement réglementées

Les lacunes juridiques dans l'importation de produits biologiques dans l'UE seront éliminées. Pour de nombreux produits vendus en Europe jusqu'à présent, il n'y avait aucune règle et les consommateurs se fiaient

uniquement aux informations fournies par le producteur. Cette liste comprend des produits tels que le sel, la cire d'abeille, certains domaines de l'élevage (gibier) et la volaille.

L'arrangement convenu doit être voté par le Parlement européen et le Conseil avant d'entrer en vigueur.